



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Pierre Poirier, président, et tenue le 9 juin 2021 à 17h00, par voie de visioconférence.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Pierre Poirier, représentant de Saint-Faustin-Lac-Carré
Monsieur Steve Perreault, représentant de Lac-Supérieur
Monsieur Jean-Philippe Martin, représentant de Val-des-Lacs
Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier
Monsieur Dominique Forget, représentante de Val-David
Monsieur Michel Bazinet, substitut de Val-Morin
Monsieur Daniel Charette, représentant de Ivry-sur-le-Lac
Monsieur Denis Chalifoux, représentant de Sainte-Agathe-des-Monts

EST ABSENTE : Madame Anne-Guyline Legault, représentante de Sainte-Lucie-des-Laurentides

SONT AUSSI PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier
Madame Danielle Gauthier, secrétaire-trésorière adjointe

RÉSOLUTION 686-06-2021 **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 2 juin 2021 le décret numéro 740-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 11 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est maintenant au niveau d'alerte orange et que des mesures s'appliquant à ce pallier d'alerte sont présentement en vigueur, notamment que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QUE toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres du conseil d'administration.

Il est proposé par Madame Dominique Forget :

D'ACCEPTER QUE la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers puissent y participer par visioconférence.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 17 heures.

RÉSOLUTION 687-06-2021 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2021
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 010-1-2021 amendant le règlement 010-2019 sur la gestion contractuelle afin d'ajouter des dispositions favorisant les biens et services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec
 - 4.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 013-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et comportant une délégation de pouvoirs
 - 4.3 Demande de marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
 - 5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 001-11 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
 - 5.3 Retiré
6. **OPÉRATIONS**
 - 6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 012-2021 ayant pour objet l'acquisition de deux camions 10 roues et d'un camion 6 roues à chargement latéral avec bennes et autorisant un emprunt de 1 160 000 \$
 - 6.2 Approbation du devis pour l'acquisition de deux camions 10 roues et un camion 6 roues à chargement latéral avec bennes et autorisation de procéder à un appel d'offres
 - 6.3 Autorisation de vendre le camion à chargement frontal (C-04)
 - 6.4 Embauche de Madame Patrica Méthot au poste occasionnel de chauffeure-opératrice
7. Retiré
8. Levée de la séance

RÉSOLUTION 688-06-2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2021

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2021, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Daniel Charette :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2021, tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

AVIS DE MOTION 689-06-2021

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 010-1-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT 010-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS FAVORISANT LES BIENS ET SERVICES QUÉBÉCOIS AINSI QUE LES FOURNISSEURS, LES ASSUREURS ET LES ENTREPRENEURS QUI ONT UN ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC

Monsieur Denis Chalifoux donne à la présente assemblée un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 010-1-2021 amendant le règlement 010-2019 sur la gestion contractuelle afin d'ajouter des dispositions favorisant les biens et services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec et procède au dépôt du projet de règlement numéro 010-1-2021.

AVIS DE MOTION 690-06-2021

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 013-2021 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET COMPORTANT UNE DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 001-11

Monsieur Richard Forget donne à la présente assemblée un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 013-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et comportant une délégation de pouvoirs et abrogeant le règlement numéro 001-11 adopté en 2011, et procède au dépôt du projet de règlement 013-2021.

RÉSOLUTION 691-06-2021

DEMANDE DE MARGE DE CRÉDIT AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite obtenir auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant une marge de crédit d'un montant de 550 000 \$ sur son compte portant le folio 290533.

Il est proposé par Monsieur Steve Perreault :

DE DEMANDER à la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant une marge de crédit au montant de 550 000 \$ sur le folio 290533.

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier à signer le contrat.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 692-06-2021

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés en date du 3 juin 2021 totalise 280 479.44 \$ et se détaille comme suit :

Chèques :	68 866.70 \$
Traitements bancaires :	62 420.80 \$
Salaires et remboursement de dépenses du 13 avril au 3 juin 2021 :	149 191.94 \$
Total :	280 479.44 \$

Il est proposé par Monsieur Steve Perreault :

D'APPROUVER la liste des déboursés datée du 3 juin 2021, ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses du 13 avril au 3 juin 2021 pour un total de 280 479.44 \$.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 001-11 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 13 avril au 3 juin 2021 par les responsables d'activités budgétaires.

AVIS DE MOTION 693-06-2021

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 012-2021 AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION DE DEUX CAMIONS 10 ROUES ET D'UN CAMION 6 ROUES À CHARGEMENT LATÉRAL AVEC BENNES ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 160 000 \$

Monsieur Michel Bazinet donne à la présente assemblée un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 012-2021 ayant pour objet l'acquisition de deux camions 10 roues et d'un camion 6 roues à chargement latéral avec bennes et autorisant un emprunt de 1 160 000 \$ et procède au dépôt du projet de règlement 012-2021.

RÉSOLUTION 694-06-2021

APPROBATION DU DEVIS POUR L'ACQUISITION DE DEUX CAMIONS 10 ROUES ET UN CAMION 6 ROUES À CHARGEMENT LATÉRAL AVEC BENNES ET AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE la régie souhaite procéder à l'acquisition de trois camions à chargement latéral avec bennes ;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé par les services administratifs.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

D'APPROUVER le devis portant le numéro 020-2021 préparé par les services administratifs ;

D'AUTORISER le processus d'appel d'offres public.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 695-06-2021

AUTORISATION DE VENDRE LE CAMION À CHARGEMENT FRONTAL (C-04)

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite se départir du camion à chargement frontal numéro C-04, lequel n'est plus utile à la Régie.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'AUTORISER le directeur des opérations à procéder à la vente du camion numéro C-04 de marque Mack, année 2008, numéro de série 1M2AV02C98M001578.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 696-06-2021

**EMBAUCHE DE MADAME PATRICA MÉTHOT AU POSTE OCCASIONNEL DE
CHAUFFEURE-OPÉRATRICE**

CONSIDÉRANT QU'un poste de chauffeur-opérateur occasionnel est vacant ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Eric Therrien, directeur des opérations, recommande l'embauche de Madame Patricia Méthot.

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Martin :

DE PROCÉDER à l'embauche de Madame Patricia Méthot au poste occasionnel de chauffeure-opératrice selon l'échelon salarial recommandé.

Les conditions de travail sont fixées à la politique salariale et conditions de travail des employés.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 697-06-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Daniel Charette de lever la présente séance à 17h10.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE


Pierre Poirier
Président


Gilles Bélanger
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

